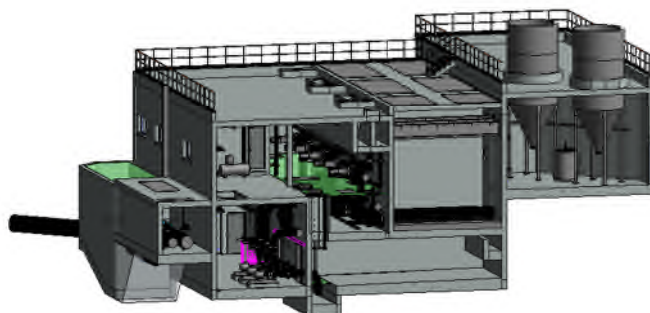


L'installation de traitement consistera en trois lits fluidisés de charbon actif micro-grains fonctionnant à flux ascendant, procédé simple d'exploitation et sans contraintes sécuritaires. Le bâtiment comportera également différents locaux et équipements nécessaires à ce procédé de traitement (silos et bennes pour le stockage du charbon actif, local électrique, galerie technique, etc.).

Une partie de l'énergie électrique nécessaire à l'exploitation de ce nouveau traitement sera compensée par la mise en place d'un turbinage des eaux traitées grâce à une turbine Kaplan avant que les eaux soient restituées à la Birse. Un projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le futur bâtiment et sur d'autres bâtiments existants de la STEP est également à l'étude en collaboration avec les Services industriels de la Ville de Delémont (SID).



4. COÛTS ET FINANCEMENT

Les coûts bruts ont été estimés : **Fr. 8'942'000.-**. Le projet bénéficiera d'importantes subventions fédérales et cantonales. Sous réserve de l'octroi définitif, les subventions fédérales seront de 75 % et les subventions cantonales de 10 % des coûts liés au traitement des micropolluants. D'autres coûts tels que la production d'énergie ne sont pas subventionnés. Le montant restant à la charge du SEDE est de :

Montant total TTC	Fr. 8'942'000.-
Montant soumis aux subventionnements	Fr. 8'193'000.-
Montant de la subvention de la Confédération	Fr. 6'145'000.-
Montant de la subvention du Canton	Fr. 819'000.-
Montant à la charge du SEDE (TTC)	Fr. 1'978'000.-

(inclus dès 2017 dans les budgets annuels d'investissements cpte 0702/08)

5. DEROULEMENT DES TRAVAUX, ETAPES

Sous réserve de l'octroi du présent crédit, des subventions fédérales et cantonales et de l'obtention du permis de construire, le planning suivant est prévu pour la suite du projet :

Octobre 2019 - janvier 2020 :	projet d'exécution
Février 2020 - septembre 2021 :	construction de l'ouvrage
Octobre - décembre 2021 :	mise en service de l'installation

6. PREAVIS DES INSTANCES COMPETENTES, DES COMMISSIONS ET DES AUTORITES COMMUNALES ET CONCLUSIONS

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office cantonal de l'Environnement (ENV) ainsi que l'assemblée des délégués du SEDE ont préavisé favorablement ce projet de traitement des micropolluants du SEDE. La mise en place d'un traitement des micropolluants correspond présentement à une exigence légale et permettra d'améliorer significativement la qualité de la Birse en aval de la STEP à Soyhières. Compte tenu de ce qui précède, sur préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances, le Conseil de Ville de Delémont propose au Corps électoral d'accepter le crédit de Fr. 8'942'000.- pour la mise en place d'un traitement des micropolluants à la STEP du SEDE à Soyhières, dont un montant estimé à Fr. 6'964'000.- de subventions de la part de la Confédération et du Canton, et de donner compétence au SEDE pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit en temps opportun.

Delémont, le 25 mars 2019

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Christophe Günter
La chancelière : Edith Cuttat Gyger